



Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT EXERCICE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions s'étant manifestées, VOTE et ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif de la Ville, exercice 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE d'affecter l'excédent brut de la section de Fonctionnement de l'exercice 2014 de la manière suivante :

- **1 544 212,45 €** en recettes de la section d'Investissement, au compte 1068 afin de réduire le déficit de cette section
- **856 234,68 €** en recettes de la section de Fonctionnement, au titre de report au compte 002

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE, DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER, POUR L'ANNÉE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion de la Ville, dressé par le Trésorier de Saint-Cloud, pour l'exercice 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Déficit :	- 593 241,76 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent :	+ 2 400 447,17 €

BUDGET PRIMITIF 2015 - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés, VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

SECTION D'INVESTISSEMENT :	4 125 521,91 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT :	28 471 028,68 €

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2015, comme suit :

TAXE D'HABITATION	12,91 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	15,10 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	33,67 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote en leur qualité de présidents d'associations, DECIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNEE 2015, les subventions aux associations et établissements publics dont la liste est consultable en Mairie et sur le site Internet de la Ville, rubrique « Administration Municipale ».

BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DIT AVOIR DÉBATTU SUR le bilan de la concertation prévue par la délibération du 28 avril 2014 lançant la mise en révision du POS et PLU qui a vu la mise en œuvre d'une consultation participative du public pendant toute la période de définition du projet, soit :
 - Exposition en Mairie sur les enjeux du PLU du 12 mai au 17 juin 2014 et mise à disposition d'un registre pour les observations du public,
 - Réalisation d'une étude sur la biodiversité à Garches au cours du 2^{ème} trimestre 2014 et participation du public dans des groupes de réflexions le samedi 24 mai 2014,
 - Réunion des Personnes Publiques Associées en Mairie le 3 octobre 2014,
 - Organisation d'une réunion publique le 20 novembre 2014 sur le projet de PLU, réunissant 130 personnes environ,
 - Diffusion sur le site Internet de la Ville et dans le bulletin municipal de l'évolution du projet, avec la possibilité d'une introduction pour échanger avec le public,
- ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente,
- PRÉCISE que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
 - À l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme,
 - Aux communes limitrophes et établissements publics ainsi qu'aux organismes qui ont demandé à être consultés,
 - Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.
- RAPPELLE que le projet de PLU arrêté sera soumis au public dans le cadre d'une exposition en Mairie pendant un mois.

**LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE -
DEMANDE DE SUBVENTION**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- APPROUVE le principe d'une nouvelle médiathèque à Garches d'une surface de 1 800 m² environ dont le montant est estimé à 2 700 000 € H.T. environ et hors aménagements extérieurs,
- DÉSIGNE les services techniques municipaux pour réaliser l'architecture et la conception de l'ouvrage,
- AUTORISE le Maire ou le Premier Adjoint au Maire à solliciter, au nom de la commune, les demandes de subvention susceptibles d'être obtenues de l'État, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et de tout autre organisme public en mesure d'apporter un soutien financier dans cette opération,
- AUTORISE le Maire ou le Premier Adjoint au Maire à signer et à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de construire de ce nouvel équipement.

**ACQUISITION DE LISEUSES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
(DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Etat et plus particulièrement la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une subvention pour l'acquisition de 10 liseuses.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur de la médiathèque municipale au titre de l'année 2016 et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DU CONSERVATOIRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 en faveur du conservatoire municipal et à signer la convention à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DES ARCHIVES MUNICIPALES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de fonctionnement en faveur des archives municipales au titre de l'année 2015 et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier.

CAMPS ORGANISES PAR L'ECOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ETE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 2 camps avec hébergement à

- ANDOUILLE (près de Laval) du 6 juillet au 10 juillet (5 jours) et du 13 juillet au 17 juillet : Activité poney
- PORT BARCARÈS (près de Perpignan) pour des enfants de 9 à 16 ans, un séjour externé du 6 au 17 juillet 2015.

FIXE les tarifs de ces camps et du séjour, consultables en Mairie et sur le site Internet de la Ville, rubrique « Administration municipale » et AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.

TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTRÉE 2015-2016

• ECOLE DES SPORTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs de l'Ecole des Sports consultables en Mairie et sur le site Internet de la Ville, rubrique « Administration municipale ».

ADHESION DE LA VILLE DE GARCHES A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LE VOTE ELECTRONIQUE (AVVE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, 2 votes contre s'étant manifestés,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Association des Villes pour le Vote Electronique (AVVE) dont le siège est fixé en l'Hôtel de Ville de Brest – 2 rue Frézier 29200 BREST,
- **DIT** que la dépense correspondante à la cotisation pour l'année 2015 soit 300€ est prévue au budget de la Ville pour l'exercice concerné,
- **DESIGNE** pour représenter la Ville au sein de l'AVVE :
 - ✓ En qualité de représentant du Conseil Municipal :
M. Yves MOREAUX, Maire-Adjoint délégué aux Elections,
 - ✓ En qualité de représentant de l'Administration :
Mme Christine GILLOUARD-PICONE, Responsable du service "Affaires Juridiques/Elections".
- **AUTORISE** les intéressés à signer tous les actes y afférents.

DEMANDE D'ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion au SIGEIF de la commune de CHENNEVIERES-SUR-MARNE (Val-de-Marne) pour les deux compétences "gaz" et "électricité".

FIXATION DES INDEMNITES MAXIMALES ALLOUEES AUX MAIRE ET MAIRES ADJOINTS POUR L'ANNEE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de fixer ainsi le montant annuel hors charges des indemnités pour 2015 :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| • Le Maire : | 29 118,48 € |
| • 1 ^{er} Adjoint : | 11 971,44 € |
| • 2 ^{ème} Adjoint : | 11 775,84 € |
| • Chacun des autres adjoints : | 12 891,60 € |

PERSONNEL COMMUNAL – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE DE TRANSFORMER

- 3 postes d'auxiliaires de puériculture de 2ème classe, effectif passant de 21 à 18 en 3 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, effectif passant de 5 à 8.
- 1 poste de rédacteur, effectif passant de 11 à 10 en un poste de rédacteur principal de 2ème classe, effectif passant de 4 à 5.

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal du 9 avril 2014 et prises en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DÉCISION
2015-033	10/03/2015	Décision portant institution d'une régie d'avances pour les ALSH et les ateliers maternels
2015-034	10/03/2015	Décision modificative portant institution d'une régie de recettes « droits scolaires » à la ville de Garches
2015-035	10/03/2015	Décision portant institution d'une régie d'avances pour l'ALSH et les ateliers élémentaires
2015-036	03/03/2015	Décision concernant le contrat de maintenance préventive et corrective de 8 portes automatiques coulissantes piétonnes
2015-037	16/03/2015	Décision portant convention pour l'organisation de sessions d'éducation routière
2015-038	28/02/2015	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'un atelier de peinture le Jeudi 9 Avril 2015 à la Résidence les Tilleuls
2015-039	06/03/2015	Décision Portant signature d'un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique auprès de la Société ADIC Informatique
2015-040	03/03/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-041	19/03/2015	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux de la mairie à l'association des beaux-arts
2015-042	25/02/2015	Décision portant signature d'un contrat avec l'Artichaut Fleuri pour l'organisation d'un atelier floral le Jeudi 27 Août 2015
2015-043	25/02/2015	Décision Portant signature d'un contrat pour l'organisation d'un concert de variétés françaises et internationales «Music-Hall Show»
2015-044	20/03/2015	Décision fixant les tarifs des activités et stages de l'école des sports pour la période des vacances de pâques 2015
2015-045	01/04/2015	Décision pour la signature d'une convention portant numérisation et réutilisation des archives communales par le Département des Hauts-de-Seine
2015-046	31/03/2015	Décision concernant le contrôle et la maintenance des bulles de tennis années 2015-2018
2015-047	24/03/2015	Décision abrogeant la décision 2014-165 concernant le contrat du spectacle « comment ça va sur la Terre ? » au centre culturel de Garches
2015-048	31/03/2015	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de Garches
2015-049	02/04/2015	Décision portant signature d'un contrat avec l'Association Santé Energie Vitalité Equilibre (LA SEVE) concernant une conférence sur le « FOIE : mon meilleur ami » animée par un naturopathe le Mardi 21 Avril 2015
2015-050	01/04/2015	Décision portant signature d'un contrat « Assistance Directe » des produits PC SOFT
2015-051	07/04/2015	Décision concernant les malfaçons constatées suite aux travaux de revêtement des façades de la bibliothèque Maurice GENEVOIX

2015-052	02/04/2015	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de pâques 2015
2015-053	07/04/2015	Décision portant signature d'une convention pour la réalisation de spectacle dans le cadre du 27eme festival chorus des Hauts-de-Seine au centre culturel de Garches

DROITS DES SOLS DU 1^{er} AVRIL AU 31 MAI 2015

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

13/04/2015	66, bd. Raymond Poincaré	Ravalement et modifications de menuiseries extérieures
13/04/2015	44, rue de Suresnes	Changement de la porte d'entrée et 2 portes de garages (RAL 7016) et fenêtres en aluminium RAL 7015 avec volets roulants et création d'un "bateau" au niveau du portail côté Sente de la Concorde
13/04/2015	19, rue Henri Regnault	Remplacement d'une véranda non isolée par une véranda à haute teneur énergétique avec surface augmentée de 6.95 m ² - Toiture ainsi que remplissage des châssis en doubles vitrages clairs.
13/04/2015	19, rue Henri Regnault	Remplacement d'une véranda non isolée par une véranda à haute teneur énergétique avec surface augmentée de 8.63 m ² - Toiture ainsi que remplissage des châssis en doubles vitrages clairs.
13/04/2015	19, rue Henri Regnault	Remplacement d'une véranda non isolée par une véranda à haute teneur énergétique avec surface augmentée de 3.45 m ² . Toiture ainsi que remplissage des châssis en doubles vitrages clairs.
13/04/2015	19, rue Henri Regnault	Remplacement d'une véranda
15/04/2015	69, Grande Rue	Ravalement de façade RAL 9001 et soubassements RAL 5020, menuiseries et portail RAL 7031
15/04/2015	14, sente des 4 Chemins	Modification de la façade Nord-Est avec agrandissement de 6m ²
15/04/2015	52, rue de Villeneuve	Extension en rez-de-chaussée de la maison.
17/04/2015	12, rue Raymond Poincaré	Démolition d'un garage, extension d'habitation et ravalement.
21/04/2015	16, rue Civiale	Pose d'une fenêtre de toit et nettoyage des tuiles
21/04/2015	129, Rue de Buzenval / 24 à 28, rue du Docteur Debat / 1 à 19 et 2 à 14, résidence des Châtaigniers	Ravalement des façades, pignons et balcons sur l'ensemble des bâtiments
04/05/2015	9, av. Alphonse De Neuville	Ravalement de la façade de la maison et remplacement du portail existant.
04/05/2015	27, rue de la Rangée	Création d'une extension par une véranda de 19.57 m ²
04/05/2015	21, av. Alphonse de Neuville	Pose de deux Velux 118 x 114
06/05/2015	11, rue du docteur Debat	Construction d'un abri de jardin
07/05/2015	28, av. de Lorraine	Isolation de la maison avec changement des huisseries de couleur anthracite et des vitrages et dépose des volets roulants hors service.
07/05/2015	8, impasse du Regard	Remplacement de 4 fenêtres et 8 fenêtres de toit.

18/05/2015	6, rue Pasteur – 5, avenue du Docteur Roux	Construction d'une véranda de 15.11 m ² en aluminium thermo laqué de coloris ton Pierre
21/05/2015	8, rue de Villeneuve et 1, avenue de Lorraine	construction d'un abri de jardin
21/05/2015	5, sente de la Plaine	Isolation par l'extérieur - Ravalement - Modification des ouvertures
21/05/2015	18, rue du Regard	Surélévation et extension, modification de clôture
21/05/2015	58, rue des Croissants	Changements des menuiseries et ravalement de la façade du rez-de-jardin (pliolite 9010) - suppression des revêtements des terrasses pour engazonnement - modification ponctuelle des murets et emmarchements.
29/05/2015	8 T, av. Alphonse de Neuville	Remplacement d'un ouvrant et création d'un velux
01/06/2015	43, Grande Rue	Clôture côté Grande rue, avenue Lyautey, Rue Jean Mermoz
05/06/2015	38, bd. du Général de Gaulle	Modification de clôture séparative.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

04/05/2015	16, rue des Suisses	Aménagement d'un logement dans un local de bureaux
07/05/2015	16, av. du Parc de Craon	Changements ouvertures et remplacements des volets - agrandissement du perron - isolation par l'extérieur - remplacement des tuiles à l'identique

AUTORISATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

06/05/2015	104, bd. Raymond Poincaré	Aménagement intérieur
------------	---------------------------	-----------------------

AUTORISATIONS DE TRAVAUX ANNULÉES

14/04/2015	15, rue du Dix-neuf Janvier	Mise aux normes - accessibilité
------------	-----------------------------	---------------------------------

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

17/04/2015	22, av. du Parc de Craon	Extension et surélévation de maison
20/04/2015	8, av. Brézin et 2, allée des Belles Vues	Démolition d'un garage de 26.45 m ² - Extension de 60 m ² - Aménagement d'une terrasse, engazonnement et implantation de 2 arbres
22/04/2015	20, av. du Parc de Craon	Surélévation de 61 m ² - garage - clôtures et portail

MARCHÉS CONCLUS EN 2014 PAR LA COMMUNE DE GARCHES

Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, la liste des marchés passés par la Ville en 2014 est consultable sur le site de la Ville www.ville-garches.fr, dans la rubrique « administration municipale », « marchés publics », « liste des marchés 2014 ».

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 1^{er} avril 2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DU 11 FÉVRIER 2015

Le procès-verbal du comité du 11 février 2015 est adopté, à l'unanimité, par les membres du comité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

L'affectation des résultats et le compte administratif 2014 sont approuvés par les membres du comité.

Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2013 (N-1)

Section d'investissement	Excédent	1 868,80 €
Section de fonctionnement	Excédent	2 632,45 €
Total		4 501,25 €

Résultats de l'exercice 2014

Section d'investissement		100,22 €
Section de fonctionnement		310 958,96 €

Résultats de clôture de l'exercice 2014

Section d'investissement	Excédent d'exercice	100,22 €
	Excédent antérieur	<u>1 868,80 €</u>
	Solde d'exécution	1 969,02 €
Section de fonctionnement	Excédent d'exercice	310 958,96 €
	Excédent antérieur reporté	<u>2 632,45 €</u>
	Excédent de l'exercice	313 591,41 €

Résultat de clôture de l'exercice (Excédent) 315 560,43 €

+ 313 591,41 € sont affectés en section de fonctionnement à titre de report sur l'exercice N+1,

+ 1 969,02 € sont affectés en section d'investissement en application des règles de comptabilité M 14

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER POUR L'ANNÉE 2014

Le compte de gestion est adopté, à l'unanimité, par les membres du comité.

Section d'investissement	Excédent	1 969,02 €
Section de fonctionnement	Excédent	313 591,41 €

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Exceptionnellement le budget primitif 2015 reprend les résultats du compte administratif 2014. Ainsi il ne sera pas nécessaire, au cours de l'année 2015, de procéder au vote du budget supplémentaire. En cas de besoin, il sera procédé au vote d'une décision modificative. Le budget primitif 2015 est adopté, à l'unanimité par les membres du comité.

APPROBATION DES MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE CLASSES DE DÉCOUVERTE

Dans le cas où deux enfants d'une même famille participent, la même année à une classe découverte, la Caisse des Écoles prend en charge un pourcentage du montant de la participation totale demandée. Cette participation est, depuis la séance du 15 décembre 2009, fonction du quotient familial.

Quotient familial	% de réduction
0 à 228	50 % de réduction (sur le montant total des deux séjours) appliqués sur le 2 nd séjour
229 à 457	40 % de réduction (sur le montant total des deux séjours) appliqués sur le 2 nd séjour

458 à 686	30 % de réduction (sur le montant total des deux séjours) appliqués sur le 2 nd séjour
687 à 915	20 % de réduction (sur le montant total des deux séjours) appliqués sur le 2 nd séjour
916 à 1 144	10 % de réduction (sur le montant total des deux séjours) appliqués sur le 2 nd séjour
Au-delà de 1 145	Pas de réduction
Non garchois	Pas de réduction

Les modalités de participation aux dépenses de classes de découverte sont adoptées, à l'unanimité, par les membres du comité

MISE EN PLACE DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

La mise en place de l'action sociale en faveur des agents de la Caisse des Écoles qui comprend les allocations et les participations aux séjours des enfants, est adoptée, à l'unanimité, par les membres du comité.

DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ÉCOLES : EXPOSÉS DES SITUATIONS À L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE.

Les membres du comité accordent le tarif plancher jusqu'au 31 août 2015 à deux familles.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 2 avril 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 FÉVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 09 février 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EXERCICE 2014 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur OLIVIERO, Vice-Président, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2014 du C.C.A.S. qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de 18 870, 69 €
- En section de fonctionnement un excédent de..... 71 989, 57 €

Le Conseil d'Administration, décide, par ailleurs, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recettes de cette section, à titre de report au compte 002.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, DRESSÉ PAR LE TRÉSORIER PRINCIPAL POUR L'ANNÉE 2014

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du C.C.A.S. dressé par le Trésorier Principal pour l'année 2014 et qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de 18 870, 69 €
- En section de fonctionnement un excédent de..... 71 989, 57 €

SUBVENTION À L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE À DOMICILE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, Madame DEGARDIN, et Messieurs OLIVIERO et DEPRESZ n'ayant pas pris part au vote en leur qualité de membres de cette association,

- d'accorder à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, une subvention de fonctionnement de 161 169, 66 € soit 160 000 € de subvention d'équilibre pour 2015 et 1 169,66 € de participation du Conseil Général au dispositif de téléassistance.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACES

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide d'accorder à l'association ESPACES une subvention de 3 000 €, pour son activité d'insertion au bénéfice des personnes en situation d'exclusion.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote par article en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement, le budget 2015 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes de :

- Section d'investissement..... 21 818, 88 €
- Section de fonctionnement..... 280 000, 00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ÉTUDIE ENSUITE :

- Cinq demandes d'aide financière
- Une demande de prise en charge de cotisation mutuelle

Séance du 21 mai 2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2015

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 2 avril 2015 est adopté, à l'unanimité des membres présents

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR À DESTINATION DE JEUNES GARCHOIS

Le conseil d'administration du CCAS décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association « Garches Événements » une aide financière de 1 600 € pour l'organisation, en juillet 2015, d'un séjour d'été à destination de sept jeunes garchois, dont les familles sont en difficultés sociales ou financières.

AIDES FINANCIÈRES

Le conseil d'administration étudie 5 demandes d'aides financières

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "CŒUR DE SEINE"

Séance du 14 avril 2015

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'élire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Monsieur Norbert BUIL.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre en totalité le résultat de fonctionnement 2014 au budget primitif 2015, soit 393 050,80 € au compte 002-010 – Excédent reporté et l'excédent d'investissement 2014 au budget primitif 2015 pour 1 599 418,57 € au compte 001-010, excédent d'investissement reporté.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés, 5 abstentions s'étant manifestées, vote le budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	36 497 207,30 €
Section d'investissement	2 652 190,85 €

le budget étant voté par nature au niveau du chapitre ou de l'opération pour la section d'investissement, et, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et autorise le Président à procéder à des virements de crédits d'article à article à l'intérieur des chapitres à l'exception de l'article 657 subventions.

REPRISE DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : décide pour le budget primitif principal de reprendre l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement.

Article 2 : précise que cette reprise portera sur une partie seulement de l'excédent, soit un montant de 1 294 963 €.

Article 3 : dit que les écritures comptables seront un débit du compte 1068 de la section d'investissement au profit d'un crédit au compte 778 de la section de fonctionnement.

FIXATION DU TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES REBASÉ ET TAUX DE LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE POUR L'ANNÉE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1 : fixe le taux de cotisation foncière des entreprises à 18,74 % pour l'année 2015, soit une augmentation de 5 %.

Article 2 : fixe le taux de la fiscalité additionnelle comme suit, sans augmentation, pour l'année 2015 :

- 6,62 % pour la taxe d'habitation,
- 0,00 % pour la taxe foncière (bâti),
- 1,24 % pour la taxe foncière (non bâti).

ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER PRINCIPAL DE SAINT-CLOUD, COMPTABLE DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'ANNÉE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser au Trésorier de Saint-Cloud, Receveur de la communauté, l'indemnité de conseil prévue par les textes pour l'année 2015. La dépense sera imputée au budget communautaire, article 6225.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DGS 92 POUR L'ANNÉE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, attribue une subvention d'un montant de 500 € à l'association des DGS & DGA 92 pour l'année 2015.

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2014 AU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre en totalité le résultat de fonctionnement 2014 au budget primitif 2015, soit 127 568,12 € au compte 002-010 – Excédent de fonctionnement reporté et l'excédent d'investissement 2014 au budget primitif 2015 pour 793 844,11 € au compte 001-010, excédent d'investissement reporté.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE D'ASSAINISSEMENT 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote le budget le budget primitif annexe d'assainissement 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	986 048,62 €
Section d'investissement	1 829 370,36 €

le budget étant voté par nature au niveau du chapitre ou de l'opération pour la section d'investissement, et, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et autorise Le président à procéder à des virements de crédits d'article à article à l'intérieur des chapitres à l'exception de l'article 657 subventions.

FIXATION DES REDEVANCES COMMUNAUTAIRES D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2015

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe pour l'année 2015 les taux de la redevance d'assainissement et applicables aux abonnés selon leur domicile, à savoir :

Pour Garches :	0,2387 €	par mètre-cube d'eau consommée,
Pour Saint-Cloud :	0,17121 €	par mètre-cube d'eau consommée,
Et part fermière DSP :	0,07989 €	par mètre-cube d'eau consommée,
Pour Vaucresson :	0,3333 €	par mètre-cube d'eau consommée (contre 0,2287 € en 2014).

SYNDICAT À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES/MARNES-LA-COQUETTE »

Séance du 17 mars 2015

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 8 décembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DÉBAT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2015

Le comité syndical déclare s'être réuni, le 2 mars 2015, sur convocation du Président, afin de débattre sur les orientations budgétaires 2015, conformément aux textes en vigueur.

ADOPTION DE LA CONVENTION ENTRE LE SIVU ET LA VILLE DE GARCHES SUR LES DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ ET D'ADMINISTRATION

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, la convention entre le SIVU et la ville de Garches relative aux remboursements des frais d'électricité et d'administration à la ville de Garches et autorise le Président à signer cette convention.

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Garage municipal – 9, rue des 4 Vents	2 – Ecole Pasteur – rue de la Côte Saint-Louis
	Le 9 mars 2015	Le 9 mars 2015

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
pH	Unité pH	Entre 6,5 et 9	Caractérise l'eau selon son acidité ou son alcalinité	7,750	8,100
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	714	709

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.